



UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE



UNIVERSITÄT  
DES  
SAARLANDES

UNIVERSITÉ DE LA SARRE

## ÉCOLE DOCTORALE IV

**Laboratoire de recherche EA REIGENN 3556**

### COTUTELLE DE T H È S E

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS SORBONNE

ET DE L'UNIVERSITÉ DE LA SARRE

Discipline : Études Germaniques

Présentée et soutenue par :

**Stéphanie CHAPUIS-DESPRÉS**

le : 29 septembre 2014

**Femmes et féminité dans la société allemande  
(XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) :  
Normes, pratiques et représentations**

**Sous la direction de :**

Mme Marie-Thérèse MOUREY – Professeur, Paris IV-Sorbonne

M. Wolfgang BEHRINGER – Professeur, Université de la Sarre

**Membres du jury :**

M. Wolfgang BEHRINGER – Professeur, Université de la Sarre

Mme Ulrike GLEIXNER – Professeur, HAB - TU Berlin

Mme Marie-Claire HOOCK-DEMARLE – Professeur émérite, Paris 7 - Diderot

Mme Marie-Thérèse MOUREY – Professeur, Paris IV-Sorbonne

## Position de thèse

Lieu de profonds bouleversements politiques et religieux, le Saint Empire Romain Germanique vit se former aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles des sociétés confessionnelles où les villes jouent un rôle croissant et dans lesquelles se mêlent tradition et modernité. Les villes d'Empire riches, actives, lieux de rencontre, jouèrent un rôle prépondérant dans la mise en place des réformes religieuses et économiques. C'est pourquoi se trouvent au cœur de cette étude des villes de confessions aussi bien catholiques et protestantes qui formaient un réseau de communication homogène : Nuremberg, Ausgbourg, Strasbourg, Francfort-sur-le-Main, Mayence et Munich. La société du début de l'époque moderne était extrêmement codifiée : chaque sujet y avait sa place définie à la naissance, à chaque rang était dévolu un rôle précis. Parmi les critères permettant de définir cette place, le sexe jouait un rôle essentiel pour déterminer la manière dont homme et femme étaient censés vivre. La présente étude propose de jeter un regard neuf sur le statut des femmes dans la société du début de l'époque moderne en prenant en compte la question du contrôle social et une perspective interconfessionnelle. Dans les écrits des théologiens, des pasteurs, des législateurs et des médecins, le corps des femmes est décrit par des gestes codifiés et une apparence idéale. C'est bien leur corps qui est au centre d'une éducation destinée à faire d'elles de bonnes épouses et de bonnes mères. Toutes ces normes perdurèrent, presque inchangées, dans les siècles qui suivirent. En fait de corps, se dessine plutôt une sémiotique corporelle ayant pour arrière-plan la maîtrise de la sexualité.

La présente étude est divisée pour des raisons pratiques et logiques en trois parties. En cela, elle suit les plans constamment répétés dans les sources étudiées, elles-mêmes prenant comme modèle les écrits de Saint Jérôme. La première partie est consacrée aux jeunes filles. Les auteurs mettaient alors l'accent sur la préservation de la virginité et sur l'importance de la chasteté. Les catholiques proposaient aux jeunes filles d'embrasser la condition de religieuses qu'ils considéraient comme la plus enviable puisque la virginité et la continence sexuelle les assimileraient à des anges. Les protestants en revanche, s'ils condamnaient les relations sexuelles en dehors du cadre du mariage, ne voyaient la virginité que comme un état transitoire précédant le mariage. Chaque camp essaya ainsi de gagner des jeunes filles à leur cause, ces dernières apparaissant donc comme un enjeu confessionnel. Les deux camps s'accordent néanmoins sur la nécessité de contrôler – voire d'interdire – les contacts entre les sexes. La surveillance variait en fonction de la confession (les luthériens semblent avoir été plus libéraux quand il s'agissait de danse que les catholiques), mais également au sein même

des confessions. L'encadrement proposé allait de l'éducation à l'enfermement tel que le propose l'auteur le plus radical à ce sujet, Christoph Ott<sup>1</sup>. La surveillance variait également en fonction de la position sociale. Les servantes semblaient en effet poser un véritable problème pour les autorités civiles qui multiplièrent les moyens de les contrôler. La définition du terme de discipline prit un sens bien plus large que la simple répression, puisqu'elle apparaissait comme une forme d'éducation ayant pour objectif la maîtrise de soi. Les surveillants étaient en premier lieu les parents, l'école, puis les autorités religieuses, médicales et civiles.

Pour les deux confessions, il existerait bien un « destin maternel » commun à toutes les femmes de ce temps, soumises aux nécessités biologiques de la grossesse, de l'accouchement et de l'allaitement, toutes exposées aux savoirs empiriques du temps<sup>2</sup>. Les deux confessions s'accordaient également sur la manière dont l'épouse devait se comporter et sur l'apparence qu'elle était censée arborer : on attendait d'elle qu'elle soit soumise à son mari et qu'elle cultive l'idéal de pudeur et de chasteté – qui prend ici le sens de modération sexuelle. Il s'agissait de dominer l'animal qui se trouverait en chaque femme, animalité davantage évoquée pour cet âge de la vie. Lorsque les femmes se mariaient et devenaient mères. Ainsi, les parents et l'école disparaissent au profit des maris, des médecins, des autorités civiles et religieuses, sans oublier les voisines et les sages-femmes chargées de surveiller le bon déroulement des grossesses et des accouchements. Les prémices de la mainmise des médecins sur la grossesse et sur l'accouchement, domaine qui était jusqu'alors dominé par la sociabilité féminine, se mirent alors en place. La maternité était considérée comme un état qui méritait l'indulgence des hommes, voire leur pitié. Les mères étaient également un enjeu confessionnel. Chez les protestants, cependant, cette conscience s'accompagna d'une revalorisation du rôle de la mère de famille. Les pasteurs et théologiens protestants tentèrent également d'éliminer des pratiques ayant cours lors des accouchements et qui étaient issues de la religion catholique, par conséquent dénoncées comme superstitieuses. Dans le camp catholique, évoquer la grossesse et l'accouchement revenait à révéler des relations sexuelles, acte honteux qu'il convenait de dissimuler dans la mesure du possible<sup>3</sup>. Les autorités civiles, religieuses, familiales et médicales s'évertuaient à prendre le contrôle du corps des femmes puisque ces dernières avaient parfois d'autres priorités que la

---

<sup>1</sup> Christoph Ott, *Hoche Schuel der lieben Eltern darinen die Christliche Kinder-Zucht als der groesten Künsten eine, gelehret wirdt : Wie dieselbe von der Wiegen an, bisz in das Grab der Kinder, mit jhnen solle gehalten werden*, Ingolstadt, 1657.

<sup>2</sup> Yvonne Kniebihler / Catherine Fouquet, *Histoire des mères du Moyen Age à nos jours*, Paris, 1977, p. 102.

<sup>3</sup> Paul Cesbron / Yvonne Kniebihler, *La naissance en Occident*, Paris 2004, p. 52.

préservation de la vie de leur fœtus, comme leur survie économique, la préservation de leur propre honneur, valeur fondamentale aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles et de celui de leur famille.

S'intéresser à la discipline sociale en mettant l'accent sur le corps des femmes a également permis de soulever des questions plus vastes telles que celle d'une « domestication »<sup>4</sup> ou encore d'une « Renaissance »<sup>5</sup> des femmes. Si les auteurs prônaient une forme de domestication des femmes (dans le sens où leur domaine d'action devrait se limiter au foyer), il ne faudrait pas d'une part l'envisager forcément comme un terme négatif. En effet, le foyer devient le domaine réservé des femmes protestantes. Par ailleurs, le fait que les auteurs encourageaient les femmes à se cantonner à leur foyer ne signifiait pas que ce fut toujours le cas dans la pratique. La question d'une « Renaissance » des femmes qui suppose que ces dernières auraient vu leur statut et leurs conditions de vie s'améliorer avec la Réforme doit être traitée avec la même prudence. Même si les femmes des deux confessions avaient de plus en accès à l'éducation – avec un certain retard chez les catholiques<sup>6</sup> – la volonté de les contrôler subsista également. Bien que leur rôle semblât revalorisé dans le camp protestant, elles furent progressivement enfermées dans le rôle de la mère et de l'épouse, ayant de moins en moins accès à une source de revenus indépendante.

La vieille femme avait un statut ambigu chez certains auteurs et dans le monde médical. La ménopause était présentée comme un phénomène ambivalent : l'infertilité due à l'âge rendrait la vieille femme inutile socialement, mais elle signifierait également la disparition d'un des signes flagrants de la faiblesse féminine. La manière dont la vie des veuves est décrite est également ambiguë puisqu'on les supposait à la fois libres de la tutelle de leur mari, donc hors de contrôle, et surveillées avec attention par l'entourage et les autorités religieuses. Ce furent en effet les autorités religieuses qui montrèrent le plus grand intérêt pour les veuves et les vieilles, en raison de leur grand âge et de leur potentielle liberté à restreindre le plus possible. Là aussi, les catholiques et les protestants ne semblèrent pas avoir la même vision du corps. Tandis que les catholiques encourageaient la négligence du corps, voire une mortification accrue dans la vieillesse, les luthériens prônaient un respect du corps à tous les âges de la vie. Les mesures à l'encontre des veuves étaient donc elles aussi ambivalentes : elles oscillaient entre la liberté et la surveillance très étroite.

<sup>4</sup> Claudia Honegger, « Die Hexen der Neuzeit. Analysen zur Anderen Seite der okzidentalen Rationalisierung », in: Idem (Hrsg.), *Die Hexen der Neuzeit. Studien zur Sozialgeschichte eines kulturellen Deutungsmusters*, Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1978, p. 21-151.

<sup>5</sup> Joan Kelly, « Did Women have A Renaissance ? », in : Lorna Hutson (ed.), *Feminism an Renaissance Studies*, Oxford: Oxford University Press, 1999, p. 21-47.

<sup>6</sup> Jean-Luc Le Cam, « L'éducation des filles en Allemagne à l'ère de la confessionnalisation (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », in : Francis Wild / Danielle Morali (dir.), *De l'instruction des filles en Europe des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Nancy, 2006, p. 37.

L'introduction de la notion de « genre » dans le contexte de discipline sociale constitue l'apport original de cette étude. Aborder la question du « genre » apporte en effet un éclairage nouveau sur la question de la mise en ordre de la société des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : les ouvrages consultés ont permis de déterminer les rôles masculins et féminins dans le phénomène de discipline sociale. Certains aspects, révélateurs d'une société patriarcale, renvoient au schéma de la domination masculine. Mais cette thèse a montré que ces constats doivent être nuancés. Premièrement, dans les faits, ces normes et leur application étaient aussi le fait de femmes, qu'elles fussent officiellement des agents de contrôle (sages-femmes, mères de famille) ou des voisines de même rang social. Deuxièmement, il existe des marques d'opposition plus ou moins explicites de la part de la population féminine. Par ailleurs, le phénomène de discipline corporelle ne toucha pas uniquement les femmes : des passages des ouvrages traités concernent également les hommes et leur corps, notamment leur allure, leurs vêtements, leurs pulsions, mais même s'il est notable que les règles de comportement et la maîtrise de leur corps ne furent pas des sujets abordés avec la même ferveur<sup>7</sup>.

Un autre aspect du concept de discipline sociale a pu être redéfini et nuancé. La diffusion des normes de comportement dont l'application aurait pour résultat la mise en ordre de la société ne s'effectue pas seulement des dirigeants vers les sujets, mais également au sein des familles et entre les pairs<sup>8</sup>. Au début de l'époque moderne, l'État, ou le Sénat municipal, dans le cas des villes étudiées, n'est qu'une forme d'autorité parmi d'autres, et ce n'est certainement pas celle qui eut la plus grande influence. Il est difficile de séparer l'action de l'État de celle des instances religieuses aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, puisque l'État se mêlait de considérations religieuses et que les autorités religieuses entendaient diffuser leur dogme par le biais de l'État. Oestreich<sup>9</sup> et Foucault<sup>10</sup> datent les débuts de la discipline sociale au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les sources des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles indiquent que cette mise en ordre de la société a commencé plus tôt.

Si les autorités civiles apparaissent, par le biais de décrets et par la surveillance policière comme des agents essentiels de la discipline sociale, il ne faut pas négliger le rôle

<sup>7</sup> Voir à ce sujet tous les livres sur le mariage (Ehebüchlein), mais aussi l'ouvrage de Juan Luis Vives, *Vom gebuerlichen Thuon und lassen aines ehemens Ain Buoch, Verteüschet vnd erkläert durch Christophorum Brunonem, bayder rechten Licenciaten, diser zeyt Poetischen lerern zuo München*, Augspurg, 1544 ; ainsi que Johann Agricola, *Eine christliche Kinder zucht zum Gottes wort vnd lere*, Wittenberg, 1527.

<sup>8</sup> Ronnie Po-Chia Hsia, « Social Discipline », in : Hans J. Hillerbrandt (ed), *Encyclopaedia of the Reformation*, vol. 4, New York/ Oxford, 1996, p. 70-76.

<sup>9</sup> Gerhard Oestreich, « Policey und prudentia Civilis in der barocken Gesellschaft von Stadt und Staat », in: Brigitte Oestreich (Hrsg.), *Strukturprobleme der Frühen Neuzeit. Ausgewählte Aufsätze*, Berlin, 1980, p. 367-379 ; Idem « Strukturprobleme des europäischen Absolutismus », in: Brigitte Oestreich (Hrsg.), *Geist und Gestalt des frühneuzeitlichen Staates. Ausgewählte Aufsätze*, Berlin, 1969, p. 179-197.

<sup>10</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la Prison*, Paris, 1975, p. 248.

joué par les autorités religieuses et médicales dans le contrôle du corps féminin. Travaillant de concert avec les autorités civiles et les pères de famille, les autorités religieuses contribuèrent à fixer un idéal féminin qui varia selon les confessions, tout en conservant de nombreux points communs. Avec les pasteurs, les prêtres et les théologiens, la discipline retrouva également son sens premier de règle de vie propre aux moines et aux religieuses (*disciplina*). Il s'agissait de transposer dans la vie laïque des idéaux de modération, de piété, parfois, comme dans les écrits de certains auteurs catholiques, de mortification propres à la vie conventuelle, afin de créer une société en ordre selon le sens des Écritures. Les médecins également s'intéressèrent de près au corps des femmes. Si nombre de leurs écrits apparaissent comme descriptifs et explicatifs, selon les critères d'une science qui se constitua comme telle au début de l'époque moderne, certains, notamment ceux qui concernent la grossesse, encouragèrent le contrôle du corps féminin par des instances extérieures tout en visant à leur faire adopter un comportement jugé raisonnable, c'est-à-dire pieux, moral et modéré, dans le but explicite de protéger le fœtus<sup>11</sup>. L'entourage proche, c'est-à-dire les parents ou les maris, était en réalité le premier agent du contrôle des femmes. Même si Elias affirmait que le raffinement s'était diffusé des classes supérieures vers les classes inférieures, il reconnaissait déjà l'importance de la famille dans la diffusion et l'application des normes<sup>12</sup>. Cette thèse a montré que les femmes les plus surveillées par leur entourage étaient les femmes enceintes et les jeunes mères en raison de l'enfant dont elles sont censées prendre soin. Ce n'était pas seulement les parents et les maris qui étaient en charge du contrôle de cette partie de la population : les autres femmes de même rang social composant le voisinage jouèrent également ce rôle. L'efficacité de ce contrôle tenait à la proximité physique avec la cible du contrôle, à la possibilité de la surveiller constamment<sup>13</sup>, mais aussi au poids de l'autorité morale détenue.

À tous ces éléments s'ajoute le fait que la discipline sociale n'est pas uniquement à comprendre dans le sens d'une répression, comme l'entendait Foucault<sup>14</sup>. La répression consistant en des amendes et des peines de prison fut certes pratiquée dès les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Mais des sources antérieures montrent que la discipline pouvait également prendre la forme d'une volonté d'éducation, de civilisation, voire de moralisation. Ainsi, les auteurs qui

<sup>11</sup> C'est le cas de Jacob Rueff, *Das Hebammenbuch*, Franckfurt am Mayn 1563, réédition de Grünwald, 1964.

<sup>12</sup> Norbert Elias, *Über den Prozess der Zivilisation. Soziogenetische und psychogenetische Untersuchungen*. Band 1 : Wandlungen des Verhaltens in den weltlichen Oberschichten des Abendlandes, 4. Auflage, Amsterdam 1997, p. 277 ; aussi chez Foucault, *Surveiller*, p. 248.

<sup>13</sup> Ce qu'explique Foucault dans son chapitre sur le « panoptisme » : « celui qui est soumis à un champ de visibilité, et qui le sait, reprend à son compte les contraintes du pouvoir ; [...] il devient le principe de son propre assujettissement » (*Surveiller*, p. 236).

<sup>14</sup> *Ibidem*, p. 209.

appelaient à une surveillance étroite du corps féminin souhaitent non seulement qu'il soit maîtrisé, mais aussi qu'il soit éduqué et civilisé. L'éducation qu'ils prônaient prenait la forme de conseils et de recommandations. Elle ne passait pas uniquement par la répression mais également par la persuasion et parfois de culpabilisation insidieuse. S'il a été difficile de mesurer l'effet des normes édictées sur la population, il semble que l'autocontrainte ait été le but visé par les auteurs. Ce phénomène, central dans l'œuvre d'Elias<sup>15</sup>, est celui qui a le plus retenu notre attention. Paradoxalement, on attendait en effet des femmes qu'elles soient capables de maîtriser leur corps tout en posant que cela était impossible chez une femme ordinaire, c'est-à-dire chez une femme qui n'est ni une héroïne, ni une Sainte.

Si le contrôle social visait une intériorisation des normes, et devait donc théoriquement aboutir à un autocontrôle, les résultats dans la population semblent avoir être mitigés, comme le montrent les documents du for intérieur cités dans l'étude. Peu étudiée par Foucault, la résistance aux normes a existé. Même si elle n'est pas encore documentée, il est possible d'affirmer qu'elle n'est ni organisée, ni systématique : elle semble plutôt avoir été individuelle, répondant à des besoins ponctuels, à des intérêts personnels. Il est difficile de connaître les réactions des sujets, notamment féminins car les considérations de femmes sur leur propre corps manquent, d'une part parce qu'il ne reste dans les archives que peu d'écrits de femmes<sup>16</sup>, d'autre part parce que le corporel relevait encore du tabou dans la société du début de l'époque moderne<sup>17</sup>. Certaines normes furent intégrées et appliquées sans rencontrer de grandes résistances de la part des femmes (contrôle des médecins sur la naissance), tandis que d'autres ne furent pas acceptées dans la population (restrictions somptuaires), bien qu'elles aient été réaffirmées pendant deux siècles.

Un autre résultat de cette étude concerne la notion d'*habitus* féminin qui se dessine avec de plus en plus de précision au début de l'époque moderne et dont certaines facettes perdurent jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les questionnements de Bourdieu sur la distinction sociale et sur la création d'un *habitus*<sup>18</sup> sont étonnamment adaptés à la société allemande des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Dans le cas des femmes appartenant à la population urbaine de cette époque, il semble évident que le social s'inscrit dans les corps. Il ne s'agit pas seulement ici des apparences mais également de la construction d'un *habitus* propre aux femmes de la

<sup>15</sup> Elias, *Über den Prozess*, p. 277.

<sup>16</sup> Daniela Hacke, « Selbstzeugnisse von Frauen in der Frühen Neuzeit », in : idem (Hrsg.), *Frauen in der Stadt. Selbstzeugnisse des 16. – 18. Jahrhunderts*, 39. Arbeitstagung in Heidelberg 17.-19. November 2000, Ostfildern, 2004 p. 10sq.

<sup>17</sup> Les premiers textes donnant des indications sur la physiologie et les effets des émotions ont été étudiés par Gudrun Piller, *Private Körper. Spuren des Leibes in Selbstzeugnissen des 18. Jahrhunderts*, Köln/Weimar/ Wien 2007.

<sup>18</sup> Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris 1980, p. 88.

bourgeoisie urbaine, relevant d'une sémiotique particulière théorisée par les auteurs. Cet *habitus* copie en partie celui de la noblesse de cours (maintien, préservation de la virginité), et s'en différencie ouvertement en défendant des valeurs propres (travail, enfants, pudeur et piété). L'*habitus* des femmes urbaines des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles apparaît bien comme socialement construit.

Une des questions initiales touchait les différences potentielles entre les confessions catholique et luthérienne quant au contrôle du corps féminin. Jusqu'à présent, les recherches dans le domaine de la discipline sociale et portant sur des questions de genre n'avaient pas accordé d'importance aux différences confessionnelles. Les résultats de cette thèse montrent que les normes ne sont pas constantes selon la confession de l'auteur, sans pour autant s'opposer radicalement. D'une manière générale les auteurs catholiques ou protestants s'accordèrent sur un statut inférieur de la femme – même si dans la pratique, cette infériorité était parfois relative. Ils lui reconnaissaient une faiblesse à la fois physique, intellectuelle et morale à tous les âges. Afin de corriger les femmes dans leur nature qu'ils jugeaient excessive, ils leur recommandèrent de vivre selon un idéal néostoïcien de modération dans tous les domaines. Il existe toutefois plusieurs points sur lesquels catholiques et protestants diffèrent : la virginité à vie, le statut de l'épouse et les soins à apporter aux veuves. Tous ces points sont corrélés à la question de la sexualité féminine, et à la capacité reproductrice des femmes.

Les corps féminins et masculins sont bien des objets historiquement et socialement construits, ce qu'implique la notion de « genre ». Les études sur les différentes étapes de cette construction n'ont pas encore épuisé le sujet. On ne peut que réaffirmer l'importance d'étudier les questions de « genre » à une époque où les discours réaffirmant le caractère « naturel » des différences sociales entre les sexes se multiplient. Les travaux dans ce domaine permettent de prendre conscience du caractère historique des attitudes, des gestes, des apparences, des fonctions sociales en les replaçant dans leur contexte d'élaboration et donc de mieux comprendre leurs répercussions dans la société actuelle.